

Voici la liste complète des obligations de l'emprunt de Roubaix et Tourcoing de 1860, sorties avant-hier :

Table with multiple columns listing bond numbers and amounts. Includes sections for 'Remboursables par 20,000 francs', 'Remboursables par 1,000 francs', and 'Remboursables par 50 francs'.

Voici quelques extraits du rapport présenté par M. le Préfet au Conseil général.

LE CHEMIN DE FER DE TOURCOING A MENIN. — L'instruction des projets d'emplacement des stations a été extrêmement longue et difficile, à cause des incidents qui se sont successivement produits. J'ai pu enfin en adresser les pièces à l'administration supérieure le 22 novembre dernier. Le projet de tracé et de terrassements qui avait été transmis le 21...

J'ai transmis le 31 décembre dernier à M. le ministre des travaux publics, en appuyant les conclusions, une délibération du Conseil municipal d'Halluin tendant à ce qu'il soit promptement étatis sur les résultats de l'enquête des stations. Je crois devoir mettre sous les yeux du Conseil général une nouvelle délibération aux mêmes fins, du même Conseil municipal.

LIGNE DE SOMAIN A TOURCOING. — Les projets de tracé et de terrassements de ce chemin ont été approuvés par décision ministérielle du 4 juin 1872. La Compagnie a présenté ses projets de stations; ils ont été soumis aux formalités d'enquête prescrites par les règlements, et j'ai communiqué les pièces de cette enquête à M. l'ingénieur en chef du contrôle, le 24 septembre dernier.

La commission d'enquête de l'arrondissement de Lille a été d'avis de modifier l'emplacement proposé par la Compagnie pour la gare de Roubaix-Wattrelos. La commune de Wattrelos réclame cette disposition, qui lui est désavantageuse. — De son côté, la commission d'enquête de l'arrondissement de Douai a été de nouveau réunie le 8 novembre, à la demande de M. Des Rotours; elle a insisté pour que le tracé fût modifié à son origine, de manière à ce qu'une station fût établie vers Penain; elle a aussi demandé que des stations fussent placées à Bouvry et Nomain. La délibération de la commission a été adressée, le 21 novembre dernier, à M. l'ingénieur en chef du contrôle, qui a entre les mains le dossier de l'affaire. — J'attends le rapport de ce fonctionnaire pour soumettre les questions sus-rappelées à la décision de M. le ministre des travaux publics.

Je joins au présent rapport une délibération de la Chambre de commerce de Roubaix réclamant l'exécution à bref délai du chemin de fer de Somain à Tourcoing.

Chemin de fer concédé à M. Dathis.

LIGNE D'ARMENTIÈRES A ROUBAIX ET TOURCOING, concédée par décision du Conseil général du 29 août 1872. — L'étude de l'avant-projet a paru devoir être complétée au point de vue du nivellement. Néanmoins, M. Dathis demande que ce projet soit soumis aux enquêtes; j'ai consulté M. l'ingénieur en chef, le 16 décembre dernier, sur la question de savoir si ce document est susceptible de servir de base aux formalités de l'instruction. Ce fonctionnaire vient de m'adresser, à la date du 29, un rapport d'après lequel il y a eu lieu, avant l'enquête, de faire réviser le projet.

CHEMIN DE FER DE LILLE LA FRONTIÈRE PAR ROUBAIYET TOURCOING. — Dans sa dernière session, le conseil général a émis un vœu pour l'établissement d'une station de voyageurs à Croix. J'ai l'honneur d'informer l'assemblée que la Compagnie du Nord a présenté, en décembre dernier, un projet pour l'adjonction d'une halte de voyageurs à la station de marchandises de cette commune. Ce projet, que j'ai reçu le 8 janvier, est soumis à l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics depuis le 13 dudit mois.

Le préfet du Nord donne avis que la circulation des voitures sera interrompue du 10 au 20 février, sur la route départementale n° 2, au Pont-Rouge.

Pendant la durée de cette interruption la circulation des voitures se fera par le chemin n° 69, aux ponts de Deulémont et Warneton.

La circulation des bateaux sera interrompue le 15 février, pour la pose du tablier du pont.

Dans la séance de samedi de l'Assemblée nationale, tous les députés du Nord ont voté pour l'ordre du jour motivé présenté par M. Paris.

MM. Beaucarne-Leroux, Deregnaucourt et Testelin étaient absents par congés. M. Beaucarne a été appelé dans le Nord par un deuil de famille.

Le Journal officiel du 25 janvier annonce que M. Ingélet, négociant à Dunkerque, est reconnu en qualité de consul des Pays-Bas dans cette ville.

L'Œuvre du Soir des Chambrées vient de faire reconstruire une chaumière dans le département du Nord et cinq dans le Pas-de-Calais.

On a exhumé la semaine dernière à Tourcoing, pour le soumettre à l'autopsie, le corps d'un enfant de deux mois et demi, qui serait mort faute d'allaitement et de soins. Ces faits graves sont imputés à la mère de l'enfant la femme chez laquelle on l'avait mis en nourrice. (Indicateur).

Un abonné de Tourcoing adresse la lettre suivante, la Vraie France. Nous nous empressons de l'insérer, en nous associant à sa protestation indignée contre l'inconvenance irréligieuse qu'il signale :

Monsieur le rédacteur, Connaissant votre obligeance, j'ai recouru à la publication de votre estimable journal pour relater un fait qui indignera bien des cœurs chrétiens et français.

Un jeune homme, fils d'honorables cultivateurs, désireux de se faire accepter pour le volontariat d'un an, se présentait, ces jours derniers, devant un conseil de révision. Ce conseil était passé par un médecin major de l'armée qui, on va le voir, aime volontiers à jeter le ridicule sur les choses qui méritent son respect.

Le jeune homme, plein de foi et de piété, portait un scapulaire de la sainte Vierge. Ne pensant pas que porter ce noble insigne portait jamais à la dérision, il avait omis de l'ôter avant de passer devant son juge. A son entrée, il est reçu par les quolibets de M. le major, qui commence à le plaisanter grossièrement sur ses convictions; ces plaisanteries sont goûtées par les militaires présents, qui en rient à leur aise.

J'aime, M. le Rédacteur, comme jeune homme, à protester contre de tels abus. Que ce major reste dans son rôle, qu'il n'insulte pas les braves gens qui se présentent devant lui. Qu'il sache que les glorieux volontaires de l'Ouest étaient fiers de porter l'insigne qui excite chez lui un rire moqueur; qu'il sache que c'est avec de tels jeunes gens qu'on retrouvera un jour le chemin de l'Alsace. Qu'il sache aussi, comme il le disait en plaisantant, que ce vêtement donne de la chaleur, cette chaleur qui fait les braves soldats, car j'ai toujours vu, moi militaire de la dernière guerre, que les soldats qui savaient le mieux combattre et mourir sur les champs de bataille étaient les soldats chrétiens.

J'admire toujours comme une croix d'honneur le scapulaire placé sur la poitrine d'un jeune homme, car il compte, celui-là, au nombre des légionnaires de la Vierge, patronne de la France.

Agréé, etc. Un de vos abonnés.

M. Lepoutre-Pêcheur, de Werwicq, dont nous avons annoncé la disparition il y a quelques jours, est rentré à son domicile.

A la suite de son excursion à Werwicq-Belgique, il était parti pour Gand, sans en donner avis, et de là il s'était mis en route pour explorer plusieurs villages belges afin d'y acheter des lins.

Apprenant le bruit qui avait couru sur son compte et les recherches faites pour le retrouver, il s'était empressé de revenir et de rassurer ses nombreux amis.

La pêche du hareng est presque complètement terminée. Les résultats négatifs constatés dans ces derniers temps par nos pêcheurs, ont clos définitivement la campagne. L'année 1872-73 ne comptera décidément pas parmi les plus brillantes. Ce n'est pas seulement dans le Nord

de la France qu'il faut faire son profit de cette branche d'industrie, grâce auxquels des milliers d'adultes, de femmes et d'enfants auraient pu trouver encore, pour quelques mois, un travail rémunérateur. Les pêcheurs de l'Ouest n'ont pas été plus heureux.

L'Autorité de Dunkerque, exprime les appréhensions que les rigueurs de la température lui font concevoir au sujet des marins prématurément partis pour la pêche de la morue, ou sur le point de faire voile pour l'Islande, où l'hiver doit être dans toute sa force depuis longtemps déjà. Chez nous, au contraire, l'hiver commence. Le froid atteint une intensité qu'il n'a pas encore eue cette année, et la chute de la neige ne suffit pas à empêcher les gelées.

Les toits et les pavés étaient tout blancs ce matin, et les chasseurs, jaloux de clôturer la saison, ont été contraints, à l'aspect du temps, de se renfermer en pestant sous leurs couvertures.

VILLE DE ROUBAIX ARMÉE TERRITORIALE

Recensement des hommes appelés à faire partie de la portion active de l'armée territoriale.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, Vu l'article 77 de la loi du 27 juillet 1872, ainsi conçu :

« Les hommes des classes antérieures à 1867, appelés en vertu de la loi du 21 mars 1832, qu'ils aient été ou non compris dans les contingents fournis par les dites classes, feront partie de l'armée territoriale, conformément aux dispositions de l'article 36 de la présente loi, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge prescrit par la dite loi pour la libération du service dans l'armée territoriale et dans la réserve de l'armée territoriale.

L'état de recensement des hommes compris dans cette catégorie sera établi conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 1er février 1868, (c'est-à-dire, par le maire assisté des quatre premiers conseillers municipaux inscrits) ils pourront être appelés par classé, en commençant par les moins anciens.

Un conseil de révision par arrondissement, composé ainsi qu'il est dit à l'article 16 de la loi précitée, prononcera sur les cas d'exemption pour infirmité et défaut de taille qui lui seront soumis.

Vu la circulaire, en date du 15 janvier présent mois, par laquelle l'États-nunérique des hommes valides des classes 1866, 1863, 1864, 1865, 1862, 1861 et 1860, avec indication, pour ceux qui ont servi, de l'arme ou du corps de troupe auquel ils ont appartenu, ce travail étant indispensable à Monsieur le ministre de la guerre pour jeter les bases de l'organisation de la dite armée,

Arrêtons : Article Premier. — Les hommes des classes ci-dessus désignées, domiciliés en cette ville, qu'ils aient ou non servi, qu'ils soient ou non valides, sont tenus de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie à partir de lundi 3 février, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Article 2. — Les anciens militaires devront se munir d'une pièce quelconque faisant connaître leur état-civil, ainsi que l'arme ou le corps de troupe auquel ils ont appartenu : Un congé de libération ou de réforme. Un certificat de bonne conduite ou leur livret. Ceux qui n'ont pas servi et qui ne sont pas nés à Roubaix, auront à produire un extrait de leur acte de naissance.

Les hommes mariés, quel que soit le lieu de leur naissance, devront présenter

des éclaircissements qui sont des bouteilles d'encre et s'il essayait de raconter ce qui ne se raconte pas, d'expliquer ce que nul n'explique.

L'esprit est balloté du vrai au faux Birague, comme l'aviron échappé d'une barque est balloté par les vagues de la mer. A la fin, la barque est de nos jours renversée à son épave, Éléonor épouse sa cousine de Birague, en sorte que les choses restent en l'état, comme s'exprime le jargon du côté, et que les spectateurs s'en vont contents.

On a beaucoup reproché à feu Scribe de ne pas avoir assez soigné la peinture des caractères et de s'être attaché purement aux déductions naturelles de l'intrigue. Le blâme était fondé, à coup sûr. Mais alors, comment s'y prendra-t-on pour juger les successeurs de Scribe qui non seulement font abstraction de l'étude des types, mais, qui encore font pivoter l'action sur deux ou trois rôles sorts, toujours les mêmes et toujours aussi détériorés ? Voilà, à ma connaissance, toute une série de pièces où les librettistes des Braconniers ne se sont pas mis en frais d'imagination. Il y a sempernellement dans leurs ouvrages un homme qui n'est pas ce qu'on croit ou une femme qui n'est pas ce qu'on pense. Outre que l'équilibre est grossier, le moyen finit par à user. Est-ce que, par hasard, MM. Chivot et Duru n'auraient pas autre chose dans leur repertoire ? En ce cas, ils ont dit tout ce qu'ils avaient à dire, et ce n'est pas la

Les théâtres de Paris

Depuis que M. Offenbach braconne sur les domaines de la musique, il a fait lever bien des lièvres, qui ont longtemps couru à travers le monde. Quelques-uns de ces animaux ont été servis sur la table des rois quand les rois venaient demander l'hospitalité au Paris de 1867, transformé en hôtel garni, avant que d'autres événements les transformassent en casernés. Il se pourrait bien que M. Offenbach fût en retard de quatre ou cinq ans et que le canon de Gravelotte eût tué définitivement le général Boum. Ce qui jadis eût été un succès d'enthousiasme ne peut plus prétendre qu'à un succès d'estime, uniquement dû à la réputation de l'auteur.

Les valse du maestro sont toujours aussi entraînantes, les polkas ont autant de mérite que par le passé, ses quadrilles ont la même allure vertigineuse; Boule de Neige vaut Fortunio; les Braconniers valent les Deux Aveugles. Pourquoi s'endort-on sur des motifs qui eussent mis autrefois du vif-argent dans les jambes des paralytiques; pourquoi reste-t-on froid, réservé; pourquoi ne se sent-on pas entraîné et conquis ? Je crois que c'est tout simplement parce que les procédés de M. Offenbach ont été divulgués par ses imitateurs et parce que nous savons le mot des surprises qu'on nous ménage. Ce mouvement à deux- quatre ? Il était prévu. Cette ritournelle comique ? Elle a trépassé Barbe-Bleue dans le Mariage aux Lanternes, et jusque dans Barkouf. Le quatuor en caricature ? Nous venons de l'entendre dans Abélard. La source a donné toute l'eau qu'elle pouvait fournir; on commence à apercevoir le fonds du sable; — Dieu me pardonne ! j'allais écrire : Le fond du sac.

Aussi pourquoi le musicien, de plus en plus désireux de prouver qu'il peut écrire de la musique sérieuse, va-t-il s'embarrasser d'un livret qui n'est ni tout à fait grave ni tout à fait bouffon, qui flotte entre l'exaltation et la platitude, qui hésite entre la Dame blanche et l'île de Tulipatan, qui n'est rien, ni blanc ni noir, ni chair ni poisson, ni Monsieur ni Madame, ni Chivot ni Duru, ni quoi que ce soit de formé et de

compréhensible ? — Le sire de Lastécouères est en procès avec un sien parent (un de Birague, s'il vous plaît), et en attendant que le jugement soit rendu, il se donne le malin plaisir de courir après les chasseurs illicites qui lui dévastent ses bois et ses vignes. Or, savez-vous qui est à la tête des braconniers ? Le Birague en question, et de plus, ce parent est une parente, qui se déguise en homme et qui s'appelle Biblette ou Bibletta. — L'un et l'autre se dit... ou se disent. Pour compléter la situation, le vicomte Éléonor, fils du sire de Lastécouères, est amoureux de Bibletta. Lastécouères, Éléonor, Bibletta ou Bibletto, sont jetés par la destinée au travers de la noce d'un conducteur de mulets, Marcassou, qui se marie avec la barbière Ginetta. Admirez à quel point les librettistes ont conservé la couleur locale : Ginetta, Bibletta. Sommes-nous aux environs de Florence ? Hélas ! non ! Nous sommes en Béarn, et, pour mettre le comble à la vraisemblance, on y danse la farandole. Que vont dire les Marseillais ?

Le mutelier Marcassou est un des beaux garçons de Bagnères-de-Bigorre, il n'a pas eu de peine à séduire la nièce du meilleur coiffeur de l'endroit : Au Toupet d'airain, dit l'enseigne; et — sans médisance, — ce Marcassou a un fameux toupet. Il épouse Ginetta; mais voilà que la cérémonie est troublée par les braconniers, par les gardes-chasse; bref, on l'enferme dans une cave, où il

se débat toute une nuit contre les rats.

Le lendemain, quand il se présente chez son beau-père, on le prend pour Bibletto, le tueur de lièvres, et le sire de Lastécouères ordonne qu'il soit pendu sans délai. Ce n'est pas l'affaire de Marcassou, qui se révolte, en trébuchant de tous ses membres. — A la hant, à la hant ! crie-t-il vulgaire. — Et Marcassou tire une langue d'une aune, en perspective du sort qui l'attend. Heureusement que le sire de Lastécouères reçoit une lettre dans laquelle on l'avertit : premièrement, qu'il a perdu son procès; secondement, que Bibletto est le possesseur des vastes propriétés qui faisaient l'objet du litige. Ceci change la question. Lastécouères arrête les gens qui emmenaient Marcassou à la potence, et — croyant s'adresser au Bibletto authentique — se hâte de l'inviter à dîner. Comme bien on pense, il y a là une série de quiproquos intraduisibles et inénarrables. MM. Chivot et Duru sont passés maîtres dans l'art de l'embrouillamine des sexes et des personnes. Qui est Bibletto ? Qui est Bibletta ? Porte-t-il ou porte-t-elle l'épée ou le jupon ? Les acteurs vont, viennent, reparaissent, s'éloignent, se retrouvent, se perdent, se cherchent, se fuient. On ne sait plus auquel entendre; Marcassou est la même chose que Bibletto, Bibletto se dérobe sous le pseudonyme de Marcassou. Le narrateur deviendrait aussi obscur que Nostradamus, s'il n'embarquait dans

Mairie de Roubaix, le 30 janvier 1873. Le Maire, DARRONTS-BAYARD, adjoint.

État-Civil de Roubaix, le 30 janvier 1873. NAISSANCES. — Le 29 février — Georges Mias, rue de l'Alouette. — Marie Hagenne, rue Dégrenne. — Aristide Lagre, à l'Épaulé. — Charles Segard, rue Saint-Antoine. — Marie Coraille, aux 3 Ponts.

Cours public de physique. Questions servant d'introduction à l'étude de la machine à vapeur (suite). Détermination expérimentale de la loi de Mariotte et application à la mesure de la force élastique de la vapeur dans les générateurs ; mètre à air libre, à air comprimé, manomètre. Lois de la force centrifuge. Détermination expérimentale de certains coefficients d'aplatissement de la terre. Coup de main tonien pour le mouvement des planètes. Chemin de fer à force centrifuge. Régulateur à force centrifuge.

Nouvelles du soir. (Service particulier du Journal de Roubaix.) Paris, le 29 janvier, dimanche. La réunion de la gauche, qui a eu lieu hier à la salle des conférences, a été fort peu nombreuse. Quarante députés environ étaient présents. Les autres paraissent assister, pour la plupart, à la soirée, à un concert donné au profit des Associés-Lorrains. On remarque l'absence de MM. Fourcand et Le Royer.

Tout s'est borné à quelques conversations particulières entre les députés présents. Les trois dernières séances de la chambre en ont seules fait les frais. La gauche est unanime à repousser le projet rouge, toutefois elle n'approuve pas les conclusions de la commission des marchés, et c'est la seule raison qui l'avait empêché de donner son approbation à l'ordre du jour Paris.

M. Thiers est venu hier à Paris. Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, sous la présidence de M. Comon-Barrot, a adopté, dans sa séance du 30 janvier, un projet de décret concernant la réception à la publication sur le territoire de la République de la bulle donnée à Rome, le 23 décembre 1872, par S. S. le Pape Pie IX et portant institution canonique de M. de Lossé de Kerouara, pour l'évêché d'Autun.

Le conseil d'Etat a pu en même temps constater définitivement l'heureuse issue des négociations engagées entre le gouvernement français et le Saint-Siège. A la suite des difficultés qu'avait fait naître l'institution des évêques nommés après la chute de l'empire.

Le journal L'Assemblée nationale annonce le très-prochain dépôt de la loi municipale et de la loi électorale. Il y a là évidemment une erreur. L'Assemblée a voulu parler probablement de la loi